

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

02

PROCÈS-VERBAL (ADOPTÉ): 24 FÉVRIER 2010

101 membres ont signé les listes de présence lorsque l'Assemblée générale s'ouvre à 15h50

0.0 Procédures

Mathilde Létourneaux (Sciences humaines) propose l'ouverture de l'Assemblée générale de ce 03 février 2010
Roxanne Malchelosse (T.T.S.) appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

Mathilde Létourneaux (Sciences humaines) **Xavier Dandavino comme président et Éric Diotel-Martin comme secrétaire de l'Assemblée générale H10-02**
Appuyé par Maxime Cardinal Lemieux (Histoire et civilisation)
Adoptée à l'unanimité

0.2 Procès Verbaux

Mathilde Létourneaux (Sciences humaines) propose l'adoption des procès-verbaux sans modification :

- de [l'Assemblée générale H01-01](#), du 03 février 2010

Appuyée par Frédéric Bouchard-Cambonne (Sciences humaines – Regards sur la personne)
Adoptée à l'unanimité

0.3 Suite du procès-verbal

R.A.S.

0.4 Ordre du jour

Mathilde Létourneaux (Sciences humaines) propose l'ordre du jour tel qu'annoncé

- 1.0 [Campagne nationale contre hausse des tarifs](#)
- 2.0 ASSÉ : [Congrès](#)
- 3.0 AGEnda 2010-2011

4.0 [Suivi des mandats](#)

5.0 Affaires diverses

6.0 Levée

Sacha Thibault (Sciences humaines – Questions internationales) appuie

Mathilde Létourneaux (Sciences humaines) propose d'ajouter un point 1.0 Agenda, un point 2.0 Référendum et de décaler tout le reste

Roxanne Malchelosse (T.T.S.) appuie
Adoptée à l'unanimité

Tania Hurtubise Forget (T.T.S.) propose de rajouter un point 3.0 Plan d'action et de décaler le reste

Maxime Cardinal Lemieux (Histoire et civilisation) appuie
Adoptée à l'unanimité

⇒ Ordre du jour adopté

1.0 **Agenda 2010-2011**

2.0 **Référendum**

3.0 **Plan d'action**

4.0 [Campagne nationale contre hausse des tarifs](#)

5.0 **ASSÉ : [Congrès](#)**

6.0 [Suivi des mandats](#)

7.0 **Affaires diverses**

8.0 **Levée**

0.5 Date de la prochaine assemblée

Laurent Cornelissen (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose de **mandater le Bureau exécutif pour choisir la date de la prochaine Assemblée générale**

Marianne Charlebois (Arts plastique) appuie
Adoptée à l'unanimité

1.0 Agenda 2010-2011

Nicolas Chatel-Launay (Double DEC-Science Nature – Optimonde) propose :

- ✓ Que l'AGECVM engage à la permanence de l'AGECVM Marianne Breton-Fontaine en date du 23 novembre 2009 pour qu'elle assure la supervision de l'AGEnda 2010-2011
- ✓ Que l'AGECVM produise son AGEnda 2010-2011 avec les mêmes spécifications que celui de 2009-2010, soit :
 - 224 pages avec une couverture quatre couleurs
 - Papier recyclé
 - Format 5¼ X 8¼ po

- ✓ Que l'AGECVM engage un ou une graphiste étudiant-e pour faire la mise en page de l'AGEnda, qu'un appel largement diffusé soit lancé au sein de la communauté étudiante pour le contrat de graphisme et que cette personne soit sélectionnée par le Bureau exécutif et la responsable de projet à la suite d'entrevue et entérinée en Assemblée générale.
- ✓ Que la rémunération offerte pour le contrat de graphisme soit de 2000,00 (deux mille) \$
- ✓ Que le ou la graphiste choisie soumette à l'AG différente couverture pour l'agenda et que cette couverture soit fait sous le thème du militantisme.

Appuyée par Gabriel Hernandez-Gagnon (Histoire Arts et lettres)

Adoptée à l'unanimité

2.0 Référendum

Proposition privilégiée de Mathilde Létourneaux (Sciences humaines) de **laisser parler Alex Desrochers**
Appuie Tania Hurtubise Forget (T.T.S.)

Avis de motion

Considérant que l'AGECVM a activement travaillé à la création de l'ASSÉ en 2001;

Considérant que l'AGECVM a participé à l'ensemble des campagnes de l'ASSÉ depuis sa création et qu'elle fut une actrice importante de leur réalisation;

Considérant que le statut de cégep non-affilié réduit considérablement la portée de l'AGECVM sur les orientations de l'ASSÉ et que l'AGECVM, en raison de ce statut, contribue à la précarisation du mouvement étudiant québécois;

Considérant que l'AGECVM a déjà adhéré, et même réitéré son adhésion, à l'ensemble des principes de bases de l'ASSÉ qui se lisent ainsi :

1. pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire ;
2. pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux ;
3. pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance ;
4. pour la démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion ;
5. pour une solidarité syndicale avec toute lutte internationale progressiste visant le mieux-être de la société ;
6. contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population.

Considérant qu'il est nécessaire de se regrouper de façon permanente pour assurer la construction d'un rapport de force essentiel pour contrer les nombreuses attaques que subit le monde de l'éducation et la société en général;

Considérant les positions de méfiance face aux fédérations étudiantes adoptées lors des dernières assemblées générales de l'AGECVM;

Que le Bureau exécutif soit mandaté d'organiser un référendum sur la question de l'affiliation à l'ASSÉ respectant le calendrier suivant :

- 24 février au 1^{er} mars : Création des comités référendaire, « pour » et « contre »
1^{er} mars : Rencontre du comité référendaire et signature du protocole référendaire par les comités créés à ce moment
2 au 8 mars : Campagne d'information
9 au 12 mars : Vote par référendum

Mathilde Létourneaux (Sciences humaines) appuie
Adoptée à l'unanimité

Anne-Marie Provost (Histoire & civilisation) propose que **le Bureau exécutif soit mandaté d'organiser un référendum sur la question de l'affiliation à l'ASSÉ, respectant les procédures référendaires suivantes :**

Procédures référendaires:

1) Déclenchement

Tout référendum de l'AGECVM est décisionnel. Seule l'Assemblée générale de l'AGECVM peut déclencher un référendum. Lors d'un tel déclenchement, l'Assemblée doit:

- a) déterminer les questions référendaires;
- b) élire le/la président-te et la/le secrétaire du référendum;
- c) déterminer la date de début et de fin de la campagne référendaire;
- d) déterminer la date de début et de fin de la période de scrutin;
- e) Établir le cadre budgétaire du référendum, incluant la rémunération des différents acteurs, comptes de dépenses, besoins logistiques, etc.;
- f) établir les règles référendaires.

Adoptée à l'unanimité

Gabriel Hernandez-Gagnon (Histoire Arts et lettres) propose **de constater le dépôt de l'avis de motion sur l'affiliation à l'ASSÉ**

Que la participation des non-membres de l'AGECVM soit strictement interdite sur le campus durant cette période sauf sous avis contraire du comité référendaire.

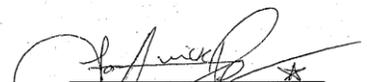
Que l'AGECVM engage tous les moyens nécessaires afin de faire respecter les règlements référendaires et chasse les malfaisantEs qui ne les respecteraient pas.

Que la question du référendum soit la suivante :

« Voulez-vous que l'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM) devienne membre de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), moyennant une cotisation de 1,50\$ par membre par session, puisée à même les cotisations étudiantes actuelles? » et que les options soient « Oui », « Non » et « Abstention »

Avis de motion déposé par Dominique Bordeleau, appuyée par Jo-Anick Perreault


Signature de Dominique Bordeleau
Membre en règle de l'AGECVM


Signature de Jo-Anick Perreault
Membre en règle de l'AGECVM

2) Président-e du référendum (ou directeur-trice du référendum) Il-Elle:

- autorise et supervise les activités partisans;
- est chargé-e de recevoir les plaintes concernant les comités partisans, les activités partisans ou le déroulement du référendum et d'appliquer les changements ou actions qu'il-elle jugera nécessaires;
- s'assure que les dispositions de cette présente politique soient respectées;
- est responsable de la liste référendaire;
- s'assure de la tenue globale du scrutin;
- a la responsabilité de tout communiqué ou avis officiel devant être diffusé;

- est responsable des urnes et du dépouillement des bulletins de vote;
- est le-la porte-parole officiel-le du référendum;
- soumet en Assemblée générale un rapport sommaire entourant le déroulement du référendum;
- doit soumettre au siège social de l'Association suite à l'entérinement des résultats, dans un délai de 7 jours ouvrables, un bilan complet du référendum;
- n'est pas exécutant-e et n'est pas membre d'un comité partisan;
- peut assumer les attributions du poste de secrétaire du référendum jusqu'à la fin du référendum si ce poste devient vacant

3) Secrétaire de référendum

Il-Elle:

- doit assister le-la président-e du référendum dans ses tâches;
- supervise la formation des comités partisans;
- est responsable des aspects logistiques du référendum, notamment l'emplacement des bureaux de scrutin, des heures d'ouverture et des bulletins de vote;
- est responsable de l'embauche, de la formation et de l'assermentation des scrutateurs-trices;
- doit s'assurer que le bilan du référendum est conforme à la réalité;
- n'est pas membre d'un comité partisan;
- peut assumer les attributions du poste de président-e du référendum jusqu'à la fin du référendum si ce poste devient vacant

4) Coordonnateur-trice d'un comité partisan

Il-Elle:

- assure le lien entre le comité et les autres acteurs-trices du référendum;
- coordonne les activités partisanes du comité. Il-elle doit notamment soumettre à l'autorisation du président-e du référendum toute activité partisane que le comité compte entreprendre;
- veille à ce que le comité partisan respecte les limites budgétaires imposées, l'ensemble des règles référendaires ainsi que les décisions du/de la président-e et du/de la secrétaire de scrutin;
- un des membres signataires de la demande de formation d'un comité partisan doit être nommé en tant que coordonnateur-trice du comité par ses pairs

5) Campagne référendaire

Il s'agit de la période pendant laquelle les comités partisans peuvent ouvertement publiciser l'option qu'ils défendent.

Durant la campagne référendaire, les non-étudiant-es du Cégep du Vieux Montréal ne sont pas admis sur le terrain du cégep.

Le/la directeur-trice du référendum doit publiciser l'ouverture de la campagne référendaire en indiquant clairement:

- a) la date de début et de fin de la campagne référendaire;
- b) la date de début et de fin du scrutin;
- c) les questions référendaires;
- d) Les coordonnées pour communiquer avec les comités partisans;
- e) les coordonnées pour communiquer avec le-la directeur-trice et le-la secrétaire du référendum

6) Comités partisans

Un comité partisan est un comité formé afin de promouvoir et défendre une option d'une question référendaire, notamment via des activités partisanes.

Une demande de formation d'un comité partisan accompagnée du nom, de la signature, du code permanent et du numéro de téléphone d'au moins 5 membres de l'AGECVM doit être soumise à le-la secrétaire du référendum.

Aucun comité partisan ne pourra être formé après le lundi 1er mars, soit la journée des signatures des règles référendaires. La formation des comités partisans est sous la responsabilité de le-la secrétaire du référendum.

Il ne peut y avoir qu'un seul comité partisan par option d'une question référendaire, sauf pour l'abstention qui n'a pas droit à un comité partisan. Les comités partisans sont publics, en tout temps, un membre de

l'AGECVM peut participer aux activités d'un comité partisan même s'il n'a pas signé la demande de formation du comité.

Seuls les membres de l'AGECVM peuvent faire partiE d'un comité partisan.

Les comités partisans sont dissouts à l'annonce officielle des résultats du référendum.

7) Activités partisanes

Les activités partisanes sont constituées exclusivement de macarons, de publications verbales ou textuelles (sous format papier ou numérique), de tournées de classes, ainsi que d'événements organisés par un comité partisan dans le cadre de la campagne référendaire.

Toute activité partisane doit obligatoirement être autorisée par le-la directeur-trice du référendum et ce avant qu'elle n'ait lieu. La réservation ou la location du lieu visé par l'activité ainsi que les besoins logistiques, autres que publicitaires, sont sous la responsabilité du/de la secrétaire du référendum.

Seuls les comités partisans sont autorisés à organiser et à tenir des activités partisanes. Un membre désirant publiquement promouvoir une option d'une question référendaire doit le faire dans le cadre d'une activité partisane. Une activité partisane est dite conjointe si au moins deux comités partisans participent, lors de débats, par exemple, à cette activité.

Les activités partisanes ne peuvent avoir lieu avant l'ouverture de la campagne référendaire ni après celle-ci. Il n'est pas permis de tenir une activité partisane lors de la période de scrutin. Les affiches à une distance raisonnable des bureaux de scrutin, déterminée par le-la directeur-trice du référendum, pourront demeurer en place.

Toute publicité visant à promouvoir une option est considéré comme une activité partisane et doit obligatoirement être autorisée par le-la directeur-trice du référendum. Le directeur du référendum a également l'autorité nécessaire pour interdire tout matériel ou toute personne qui provient de l'extérieur du cégep et qui pourrait raisonnablement interférer dans le déroulement du référendum.

Advenant une infraction mineure à ces procédures, le membre en infraction se voit donner un avertissement écrit du/de la directeur-trice ou du/de la secrétaire du référendum. En cas d'une seconde infraction mineure ou d'une infraction majeure, avec décision conjointe du/de la directeur-trice et du/de la secrétaire, le membre en infraction se voit interdire toute implication dans un comité partisan et perd également son droit de vote lors du scrutin en cours. Toutes ces décisions doivent faire l'objet d'une publicité accessible tout au long de la campagne référendaire et de la période de scrutin. La direction du scrutin doit, autant que possible, prendre entente avec le service de sécurité du collège afin que ces mesures puissent aussi s'appliquer aux non-membres de l'AGECVM.

8) Période de scrutin

le-la directeur-trice du référendum doit publiciser l'ouverture des bureaux de scrutin en indiquant clairement:

- a) la date de début et de fin de la période de scrutin;
- b) les questions référendaires;
- c) l'emplacement et les heures d'ouverture des bureaux;
- d) des modalités de vote.

Au moins 2 scrutateurs-trices doivent être présents-es en tout temps aux bureaux de scrutin. Tout membre de l'AGECVM a le droit de voté au référendum, en présentant sa carte étudiante valide, et en figurant sur la liste référendaire.

9. Dépouillement des bulletins de vote

Le dépouillement des bulletins de vote a lieu après la fermeture des bureaux de scrutin, à la date de fin de la période de scrutin. Il est effectué par le-la directeur-trice et le-la secrétaire du référendum. Les scrutateurs-trices, au besoin, seront choisi-e-s par le-la secrétaire du référendum. Jusqu'à 3 membres par comité partisan pourront assister en tant qu'observateurs-trices au dépouillement, mais ne pourront toucher aux bulletins de vote.

Un recomptage des bulletins de vote sera effectué à la demande d'au moins 2 observateurs-trices présents-es, de/du le-la directeur-trice et/ou de le-la secrétaire du référendum.

10) Résultats du référendum

Le-la directeur-trice du référendum est habilité-ée à divulguer par voie de communiqué, lorsqu'il-elle le jugera opportun, les résultats du référendum et ce dès que les bulletins de vote seront dépouillés. Les résultats du référendum sont entérinés par le-la directeur-trice et le-la secrétaire du référendum immédiatement après le dépouillement.

11) Plaintes et appels de décision

Tout-e membre peut soumettre une lettre de plainte auprès du/de le-la directeur-trice ou du/de le-la secrétaire du référendum concernant leurs décisions et/ou le déroulement du référendum. La lettre doit inclure l'objet de la plainte, le nom, la signature et le code permanent de la personne plaignante.

Aucune lettre de plainte ne pourra être soumise au-delà du 3e jour ouvrable suite à la fin de la période de scrutin. Les lettres de plaintes reçues devront accompagner le bilan complet soumis par le-la directeur-trice du référendum.

12) Dispositions financières

Toute dépense engagée par le-la directeur-trice ou le-la secrétaire du référendum ainsi que par les comités partisans doit être payée à même le financement octroyé par l'Association aux fins de leurs activités.

Appuyé par Mathilde Létourneau (Sciences humaines)
Adoptée à forte majorité

Proposition incompréhensible

François Jean Fortin propose :
Qu'il soit adjoint au comité
de financement qui serait
mandaté
sur le site de la présence
en plus au rôle de
Directeur et non rôle
à maintenir l'équilibre
de ce mandat.

Mathilde Létourneaux propose **que la direction du scrutin soit formée d'Hasan Parvez Hang (T.T.S.) comme président et de Nicolas Chatel-Launay (Double DEC) comme secrétaire**

Appuyée par François-Tim Fortin (informatique)
Adoptée à l'unanimité

Maxime Cardinal Lemieux (Histoire & civilisation) propose **d'être vigilant face à la mobilisation qui se fait autour du cégep et d'empêcher toute forme de « salissage »**

Appuie Laurent Cornelissen (Sciences humaines – Actions sociales et média)
Unanimité

Mathilde Létourneaux propose **que les comités du oui et du non aient 300,00 (trois cents) \$ chacun pour la campagne.**

Dominique Bordeleau (Optimonde) appuie
Unanimité

3.0 Plan d'action

Tania Hurtubise-Forget (T.T.S.) propose que :

- ✓ Attendu notre mandat anticapitaliste;
- ✓ Attendu que les politiques du G8/G20 et des gouvernements qui les appliquent servent uniquement les intérêts supérieurs du capitalisme;

Le-la délégué-ée à la trésorerie ou l'exécutant-e en charge de cette attribution est autorisé-ée à rembourser, sous présentation des pièces justificatives, toute dépense engagée par un membre dans le cadre des activités partisans d'un référendum. Tout matériel pouvant être produit au bureau de l'AGECVM devra y être produit.

Toutes les pièces justificatives entourant les dépenses engagées dans le cadre du référendum doivent être soumises à le-la directeur-trice ou à le-la secrétaire du référendum et ce, dans les 24 heures suivant le début de l'utilisation des ressources et matériaux en question.

13) Code de déontologie des comités partisans

Le comité partisan ne peut en aucun cas faire la promotion verbale ou écrite de propos haineux, racistes ou sexistes envers qui que ce soit.

Le comité partisan ne peut en aucun cas promouvoir la violence.

Le comité partisan ne peut en aucun cas faire usage de désinformation ou promouvoir celle-ci.

Le comité partisan ne peut contrevenir aux statuts et règlements de l'AGECVM.

Le comité partisan doit rapporter à le-la directeur-trice ou à le-la secrétaire du référendum toute infraction aux présentes procédures, qu'elle ait lieu en son propre sein, dans un autre comité partisan ou ailleurs.

- ✓ Attendu que les politiques des sommets de la bourgeoisie ne sont que la concrétisation organisée de la gestion du capitalisme et de l'impérialisme, facilitant l'exploitation des travailleurs et travailleuses, l'oppression des peuples, des femmes et contribuant à renforcer le camp des capitalistes dans la lutte des classes;
- ✓ Attendu que les politiques du G8/G20 ont toujours inclus la criminalisation des peuples autochtones, et les effets meurtriers du colonialisme;
- ❖ **que l'AGECVM prenne position contre le G20;**
- ❖ **que l'AGECVM adhère aux principes et programmes de la coalition étudiante contre le G20.**

Appuyée par Roxanne Malchelosse (T.T.S.)

Adoptée à majorité

Tania Hurtubise-Forget (T.T.S.) propose que :

- ✓ Attendu que la coalition nous fournira du matériel de mobilisation;
- ✓ Attendu que la coalition s'occupera de trouver des gens pour faire des conférences;
- ✓ Attendu que la coalition s'occupera de réserver des autobus pour se rendre au G20;
- ❖ **Que l'AGECVM débourse 500 (cinq cents) \$ du poste mobilisation pour la coalition étudiante contre le G20, afin de l'aider pour son financement**

Appuyée par Roxanne Malchelosse (T.T.S.)

Adoptée à majorité

Maxime Cardinal-Lemieux (Histoire & civilisation) propose

- ❖ **que l'AGECVM se positionne pour la tenue d'une campagne de grève généralisée à l'hiver 2011 et qu'elle organise ses futures campagnes d'ici là en fonction de cette grève;**
- ❖ **Que ce soit cette position qui soit défendue par l'AGECVM lors du prochain Congrès de l'ASSÉ;**
- ❖ **Que dans éventualité où l'ASSÉ se positionnerait pour la tenue de la Grève générale illimitée, que l'AGECVM suive la décision du Congrès et qu'elle organise sa campagne en fonction de la date choisie.**

Gabriel Lamotte (Sciences humaines – regards sur la personne) appuie

Adoptée à l'unanimité

4.0 Campagne nationale contre la hausse des tarifs

Mathilde Létourneau (Sciences humaines) propose

- ❖ **Que se tienne une Assemblée générale de grève le mardi 23 mars 2010, à midi, dans la Cafétéria des non-fumeurs, et qu'il n'y ait qu'un seul point; grève pour la manifestation du 1^{er} avril 2010**
- ❖ **Que soit organisée une levée de cours pour que nos membres puissent assister à cette Assemblée générale**

Néven Kukaric (Sciences de la nature) appuie

Adoptée à forte majorité

5.0 Congrès de l'ASSÉ

Mathilde Létourneau (Sciences humaines) propose :

- ❖ **Que les membres intéressé-e-s à former la délégation de l'AGECVM au congrès de l'ASSÉ se propose, suivant une présentation de 2 minutes et soient élu-e-s à majorité simple, et que la délégation compte un maximum de 3 délégué-e-s et de 5 observateurs-trices**

Marianne Charlebois (Arts plastiques) appuie

Adoptée à l'unanimité

Mathilde Létourneau (Sciences humaines) se propose comme déléguée de l'AGECVM au Congrès de l'ASSÉ des 27 et 28 février 2010

Appuyée par Neven Kukaric (Sciences de la nature)

Adoptée à l'unanimité

Daniel-Alexandre Girard (Sciences humaines – Questions internationales) se propose comme observateur au Congrès de l'ASSÉ des 27 et 28 février 2010

Vanessa Lapierre (Architecture) appuie

Adoptée à l'unanimité

Dominique Bordeleau (Otpimonde) fait une proposition privilégiée :

- ❖ **Que l'Assemblée générale de grève, prévue le mardi 23 mars 2010, se tienne le lundi 29 mars 2010, à midi**

Roxanne Anouk Malchelosse (T.T.S.) appuie

Adoptée à l'unanimité

Nicolas Chatel-Launay (Double DEC) fait une proposition privilégié d'ajouter un point Représentant-e-s au Conseil d'Administration du Cégep du Vieux Montréal

Daniel-Alexandre Girard (Sciences humaines – Questions internationales) appuie

Adoptée à l'unanimité

Maxime Cardinale-Lemieux (Histoire & civilisation) fait une proposition privilégiée de revenir au point Congrès ASSÉ

Mathilde Létourneau (Sciences humaines) appuie

Adoptée à l'unanimité

Maxime Cardinal-Lemieux (Histoire & civilisation) se propose comme délégué de l'AGECVM au Congrès de l'ASSÉ des 27 et 28 février 2010

Appuyée par Roxanne Anouk Malchelosse (T.T.S.)

Adoptée à l'unanimité

Mathilde Létourneau (Sciences humaines) propose **Anne-Marie Latulippe (Sciences humaines – Regards sur la personne) comme observatrice au Congrès de l'ASSÉ des 27 et 28 février 2010**

Daniel-Alexandre Girard (Sciences humaines – Questions internationales) appuie

Adoptée à l'unanimité

Que la délégation de l'AGECVM soit formée des délégué-e-s suivant-e-s :

- Mathilde Létourneau
- Maxime Cardinal Lemieux

Et des observateurs-trices suivant-e-s :

- Daniel-Alexandre Girard
- Anne-Marie Latulippe

6.0 Suivi des mandats

7.0 Représentation au Conseil d'Administration

Nicolas Chatel-Launay propose

- **Que soit élu-e un-e représentant-e du secteur pré-universitaire et un-e représentant-e du secteur technique pour être délégués de l'AGECVM au prochain Conseil d'Administration du Cégep du Vieux Montréal**

Maxime Cardinal-Lemieux (Histoire & civilisation) appuie

Adoptée à l'unanimité

Dominique Bordeleau (Optimonde) se propose comme représentante étudiante du secteur pré universitaire au Conseil d'administration du Cégep du Vieux Montréal

Roxanne Anouk Malchelosse (T.T.S.)

Adoptée à l'unanimité

François-Tim Fortin (Informatique) se propose comme représentant étudiant du secteur technique au Conseil d'administration du Cégep du Vieux Montréal

Julien Crête-Nadeau (Génie électrique) appuie

Adoptée à l'unanimité

8.0 Affaires diverses

R.A.S.

9.0 Levée

David Gascon (sciences humaines – Questions internationales) propose **la levée de l'Assemblée générale H10-02**

Laurent Cornelissen (Sciences humaines – Actions sociales et média) appuie

Adoptée à l'unanimité